

Déclaration de la Commission Administrative de l'UD Cgt-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique du lundi 6 septembre 2021

Non au « pass sanitaire », aucune sanction, aucun licenciement !

Le président de la République a annoncé à l'occasion de sa visite à Marseille un statut dérogatoire spécial pour 50 écoles marseillaises dès la rentrée 2022. Dans ces écoles, les directeurs choisiraient les enseignants et disposeraient d'une large autonomie pour adapter les horaires et les rythmes scolaires. Il s'agit là d'ouvrir une brèche supplémentaire pour faire voler en éclats l'école publique républicaine et les statuts des enseignants.

Acquis sociaux, garanties collectives, statuts, services publics, salaires...le président de la République se donne quelques mois encore pour liquider tout ce qui peut l'être. Assurance chômage, retraite etc. tout doit y passer !

La pandémie actuelle est utilisée pour accélérer ce processus et porter atteinte aux droits et libertés.

L'Union Départementale cgt-FORCE OUVRIERE de Loire Atlantique affirme dans le contexte actuel son opposition au « pass sanitaire » obligatoire pour aller travailler. Macron et son gouvernement cherchent à opposer les personnels hospitaliers à la population, à diviser les vaccinés et ceux qui ne le sont pas. Ils sont engagés dans une escalade dangereuse qui vise directement les hospitaliers, menacés de sanction, de suspension de salaire et en dernier ressort de licenciement. Dans le même temps, ils poursuivent leur politique de démantèlement de l'hôpital public, suppriment des lits et ferment des services d'urgence cet été faute d'urgentistes.

Ils refusent également l'accès aux soins des patients (sauf urgence) qui ne pourraient pas présenter de « pass sanitaire » en opposition à tous les principes de base de la Déontologie Médicale.

Ce n'est pas de « pass sanitaire » dont a besoin l'hôpital. Il a besoin de moyens pour créer des postes et des lits et augmenter les rémunérations de tous les hospitaliers. Le ministre de la santé exige la vaccination obligatoire pour 100% des hospitaliers (1), mais refuse à 3% d'entre eux les 183 € de complément indiciaire. En déplacement à Aix-en-Provence le 5 août dernier, il ose même s'attaquer au droit de grève. Jeudi dernier 2 septembre à Marseille, Macron a également fustigé les mouvements de grèves qui perturbent le fonctionnement des écoles. C'est cela la réalité de l'offensive menée aujourd'hui contre la classe ouvrière et ses conquêtes sociales.

Face à cette offensive, l'Union Départementale cgt-FORCE OUVRIERE de Loire Atlantique appelle ses syndicats et militants à préparer le succès de la journée de grève et manifestations du mardi 5 octobre pour, entre autres :

- Le retrait de la loi sur le « pass sanitaire » (Aucune sanction, aucun licenciement pour les salariés et les agents concernés).
- L'arrêt des suppressions de lits à l'hôpital, pour la création de postes et la réouverture immédiate des lits fermés.
- La suppression de la réforme des retraites et de la réforme de l'Assurance Chômage.
- L'augmentation générale des salaires dans le privé et le public.

Pour préparer cette journée de grève et manifestations, l'Union Départementale appelle tous les militants à participer à l'assemblée de rentrée le lundi 27 septembre au matin, salle festive à Nantes.

(1) Précisons que nous ne sommes pas opposés à la vaccination mais bien au « pass sanitaire ». Hier applaudis, les soignants sont allés travailler sans protection au début de l'épidémie. Atteints de la COVID, on a même exigé d'eux qu'ils reviennent au travail malgré tout. Et ils sont aujourd'hui accusés d'être les propagateurs de l'épidémie ! Les deux millions de salariés soumis à l'obligation vaccinale ou à celle du « pass sanitaire » (les gendarmes mais pas les policiers, les hospitaliers mais pas les enseignants...) se voient menacés de privation de salaire et demain de licenciement s'ils n'obtempèrent pas ! Il s'agit bien là d'une attaque contre les garanties collectives du Code du Travail et du statut.